



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport de la présidence du jury des concours pour l'accès à l'emploi d'attaché des systèmes d'information et de communication au titre de l'année 2026

Noémie PEIGNIER-POUSSEO

Table des matières

1. Données statistiques	3
2. Déroulé et résultats des épreuves d'admissibilité.....	3
A. Note de synthèse.....	3
B. Épreuve technique	4
C. Anglais.....	5
3. Épreuves d'admission	5
A. Entretien avec le jury.....	5
B. Entretien technique.....	6
4. Organisation du concours	6

1. Données statistiques

Le nombre de postes ouverts était de 4 pour le concours interne et 4 pour le concours externe.

277 candidats étaient inscrits cette année (à comparer avec 156 en 2023 et 143 en 2021) : 72 pour le concours interne, 205 pour le concours externe ; 179 hommes (64,6%) et 98 femmes (35,4%).

Le nombre d'inscrits est donc en augmentation par rapport à la précédente édition, avec toutefois un maintien des proportions entre candidats internes et externes.

Le nombre des candidats présents pour les épreuves écrites est également en augmentation malgré le maintien d'un écart important entre le nombre d'inscrits et le nombre de présents : 74/205 (36,1%) pour le concours externe (29/113 soit 26% en 2023, 16/117, soit 13,68% en 2021), 35/72 (48,6%) pour le concours interne (13/43 soit 30% en 2023, 12/26, soit 46% en 2021), mais avec une hausse sensible de la participation en 2026 par rapport à 2023 : taux de participation de 39,35% contre 26,92%.

Enfin, sur les 109 candidats présents, 59 avaient choisi l'option « informatique » et 50 l'option « réseaux et télécommunications ».

A l'issue des épreuves écrites, 23 candidats ont été déclarés admissibles : 12 pour le concours interne, 11 pour le concours externe.

Au terme des épreuves orales, tous les postes ouverts ont été pourvus et le jury a décidé de ne pas établir de listes complémentaires.

2. Déroulé et résultats des épreuves d'admissibilité

Le concours comprend 3 épreuves d'admissibilité :

- une note de synthèse sur un sujet technique (3 heures, coefficient 2, note éliminatoire : 6/20) ;
- une épreuve technique à option (4 heures, coefficient 5, note éliminatoire : 8/20) ;
- une épreuve d'anglais (2 heures, coefficient 2, note éliminatoire : 8/20).

Les épreuves semblent en adéquation avec les compétences recherchées et ont permis de retenir pour les épreuves orales des candidats ayant bien réussi dans l'ensemble des épreuves.

A. Note de synthèse

Il est important de souligner en premier lieu que l'épreuve de note de synthèse permet d'évaluer une compétence qui correspond aux missions des ASIC. L'épreuve de note de synthèse consiste à comprendre les documents fournis, leur cohérence et d'en dégager la problématique, puis écrire un texte utilisant les informations de ces documents pour aider une autorité à prendre une décision ou simplement pour formaliser une somme de connaissances sur un sujet qui sera utile par la suite. Il ne s'agit donc pas de répéter le contenu des documents ni d'apporter un avis uniquement personnel venant d'autres sources sur le même sujet, deux travers qui ont provoqué de mauvaises notes chez les candidats.

Un autre écueil à prendre en compte pour les candidats est celui de l'expression, aussi bien dans la forme que dans le fond. Sur la forme, beaucoup écrivent dans un style très oral, qui ne convient pas à une production écrite, avec de plus de nombreuses fautes d'orthographe. Cela retire de nombreux points.

Sur le fond, si la plupart des candidats pensent à faire un plan, de nombreux candidats ne le respectent pas et ne cherchent pas à lier la problématique à leur plan.

Enfin, de trop nombreux candidats montrent une mauvaise gestion du temps avec des copies incomplètes ou finies en hâte. La gestion du temps fait elle aussi partie de l'exercice de cette épreuve assez longue.

Les correcteurs ont constaté que les copies des candidats internes étaient plutôt meilleures que celles des candidats externes et pas uniquement à cause de leur meilleure adéquation aux problématiques du Ministère. Il semble donc que les candidats internes soient un peu mieux préparés ou aient une meilleure compréhension de l'épreuve.

B. Épreuve technique

a) Option informatique

L'épreuve écrite de l'option informatique s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Globalement, les candidats se sont bien appropriés le sujet et le niveau d'ensemble était plutôt correct, avec plusieurs excellentes copies. La capacité à synthétiser les solutions techniques, la précision des choix technologiques ainsi que la qualité des schémas d'architecture et de flux ont été valorisées. À noter que de nombreuses propositions se sont appuyées sur le Cadre de Cohérence Technique du Ministère, sans que n'existe aucune préférence technique, tant que la solution présentait une architecture et un niveau de sécurité cohérents.

En revanche, quelques copies présentaient des problèmes de lisibilité, de soin, de clarté des schémas ou d'orthographe.

Les réponses aux questions relatives au contexte hautement sécurisé et stratégique du MEAE auraient méritées davantage de hauteur de vue.

Il est rappelé que les épreuves techniques s'appuient sur le programme publié sur legifrance.gouv.fr [<http://legifrance.gouv.fr/>] et que les candidats ont tout intérêt à prendre connaissance en détail de ce programme avant de participer aux épreuves du concours ASIC. Cela leur permet ensuite de répondre de façon plus cadrée aux questions posées dans les épreuves techniques.

b) Option réseaux et télécommunications

Les sujets ont été choisis pour parcourir un large spectre des compétences techniques attendues à l'administration centrale et à l'étranger pour les postes d'ASIC.

Pour l'épreuve technique écrite de réseaux et télécoms, globalement, le niveau de connaissances s'est révélé assez hétérogène et insuffisant. La moitié des candidats a obtenu une note inférieure à 6/20 ce qui témoigne d'un manque de préparation de l'épreuve pour le niveau attendu. Deux d'entre eux ont rendu copie blanche. Un tiers des candidats a obtenu une note supérieure à la moyenne avec de belles copies allant jusqu'à 17,25/20.

C. Anglais

L'épreuve d'anglais comprend la traduction de l'anglais vers le français d'un texte à caractère général, sur un sujet lié aux techniques d'information ; ainsi que la rédaction de réponses, en anglais, à une série de questions.

Les correcteurs ont relevé un niveau très variable avec des copies excellentes et d'autres n'approchant pas du niveau attendu (et une seule copie blanche).

La traduction a souvent été mieux réussie que la réponse aux questions ; si la bonne compréhension du texte est un préalable à la réponse aux questions, il est recommandé aux candidats de s'entraîner à la rédaction en anglais. Il est également rappelé que la bonne expression en français doit être soignée.

La bonne prise en compte des consignes est indispensable, s'agissant notamment de (i) la délimitation de la partie du texte à traduire et (ii) de la fixation du nombre maximum de mots par réponse.

Enfin, il est rappelé que cette épreuve comprend une note éliminatoire. Les candidats sont invités à la préparer aussi soigneusement que les épreuves techniques, d'autant plus que le Ministère qu'ils souhaitent rejoindre se caractérise par son rayonnement international.

3. Épreuves d'admission

Le concours comprend 2 épreuves orales d'admission :

- un entretien avec le jury à partir d'un texte ou d'une citation de portée générale pour le concours externe, à partir du dossier de RAEP pour le concours interne (30 minutes dont 10 au plus d'exposé, coefficient 4) ;
- un entretien technique sur un sujet tiré au sort (30 minutes dont 10 au plus d'exposé, coefficient 5).

A. Entretien avec le jury

Il est rappelé aux candidats que le corps d'attaché des systèmes d'information et de communication constitue un vivier de cadres de la Direction du numérique, et qu'à cet égard le jury est particulièrement attentif aux capacités, potentielles ou avérées, de management.

La capacité à prendre de la hauteur sur des sujets techniques afin de pouvoir interagir avec les professionnels des autres directions du Ministère est également un point d'attention. Les candidats prendront utilement en compte la composition du jury, qui n'est pas uniquement composé de professionnels du numérique.

Le jury a pu être surpris par le manque de réflexion de certains candidats sur leur motivation pour rejoindre ce Ministère plutôt qu'un autre, voire plutôt qu'un employeur privé.

Certains candidats externes ont semblé déstabilisés par l'exercice de l'exposé initial, pourtant prévu par l'arrêté d'organisation du concours ; il appartenait aux candidats de montrer leur réactivité, leur agilité à partir d'un sujet non connu et de parvenir à faire le lien avec les enjeux du numérique.

B. Entretien technique

a) Option informatique

Le niveau était globalement correct : 80% des notes étaient supérieures à 10. L'écrit a donc bien joué son rôle de filtre sur la partie technique. Il y avait néanmoins 20% des candidats qui sortaient clairement du lot. Les questions d'infrastructure ou portant sur l'architecture logicielle ont permis de départager un plus grand nombre de candidats. La gestion de projet a été le domaine au global le mieux maîtrisé.

Recommandations aux prochains candidats :

- Prendre de la hauteur : beaucoup de candidats (en particulier ceux issus de la DNUM) ont répondu en se limitant à leur fonction actuelle, sans généraliser ou proposer des solutions alternatives ;
- S'appuyer sur le contexte du Ministère sans s'y limiter ;
- Bien préparer l'ensemble du programme : le programme couvre tout le cycle de vie d'un service numérique, de la conception à la maintenance en passant par le déploiement, et couvre les problématiques technologiques et de gestion de projet ;
- Ne pas négliger les aspects juridiques liés à l'informatique, les standards informatiques et les grandes évolutions technologiques en cours ;
- Structurer ses réponses en 3 parties : diagnostic / solutions / recommandation.

b) Option réseaux et télécommunications

Pour l'épreuve technique orale de réseaux et télécoms, seuls 6 candidats sur 9 se sont présentés à l'épreuve. Les notes obtenues, allant de 9/20 à 15/20 avec une moyenne à 12/20, témoignent d'une bonne capacité des candidats à traiter un sujet technique et à prendre de la hauteur sur celui-ci. Deux candidats se sont particulièrement démarqués du groupe.

Bien que le champ de connaissances à traiter soit assez large (ex. : réseaux, télécommunications, cybersécurité), il est important de rappeler aux candidats de ne pas faire d'impasse et de bien travailler les annales des années précédentes afin qu'ils puissent s'imprégner au mieux des attendus du concours.

4. Organisation du concours

Le jury remercie vivement le bureau des concours et des examens professionnels pour la qualité de l'organisation d'ensemble du concours et n'a pas sur ce point de remarques particulières à formuler.